



ARRÊTÉ
FAVORABLE A UNE DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	REFERENCE DOSSIER
Déposé le : 13/06/2023 Dépôt affiché le : 13/06/2023	N° DP 974 409 23 G0103
Demandeur : ASSOCIATION SIVA SOUPRAMANIEN Représenter par : Monsieur BANOUBIE Guillaume Demeurant : 1360 Avenue Ile de France 97440 Saint-André Nature des travaux : Edification de clôture Sur un terrain sis à : 1360 Avenue Ile De France Petit Bazar à Saint-André Référence(s) cadastrale(s) : AM 299	

Le Maire de la Commune de Saint-André

VU la déclaration préalable présentée le 13/06/2023 par ASSOCIATION SIVA SOUPRAMANIEN représenté par Monsieur BANOUBIE Guillaume,

VU l'objet de la déclaration :

- Pour Edification de clôture ;
- sur un terrain situé 1360 Avenue Ile De France Petit Bazar à Saint-André ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants ;

VU le PLU de Saint-André approuvé par DCM en date du 28/02/2019 ;

Vu le règlement de la zone UB

ARRÊTÉ

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

Article 2

La clôture devra être implantée à 2m75 de l'axe du chemin la Chapelle.

Saint-André, le

22 JUIN 2023



Pour le Maire et par délégué
La Conseillère Municipale

Elodie PRAUD

NOTA BENE : La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes et de participations d'urbanisme. Vous recevrez un avis d'imposition de la part des services de l'Etat ultérieurement.



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011